

Janvier 2022



Le mot du Maire

L'année 2021 aura à nouveau, été marquée par la crise sanitaire qui n'en finit pas avec ses contraintes et protocoles aussi divers que variés !

En dépit de ce contexte toujours troublé, c'est en mon nom et en celui de l'ensemble du conseil municipal de Mandres la Côte que je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année.

Que 2022 soit pour vous et vos proches, une année de paix et de réussite dans tous les domaines de la vie. En cette période si particulière pour moi, je m'autorise plus que jamais à vous souhaiter une année pleine de santé pour vous tous et ceux qui vous sont chers.

Si nous avons pu organiser, dans le respect des conditions sanitaires, les animations du 14 juillet et le repas des aînés le 11 novembre dernier, il n'est, malheureusement pas possible, et pour la 2^{ème} année consécutive, de vous présenter de vive voix nos vœux. J'ose espérer de meilleures conditions, dans quelques mois, pour pouvoir partager avec l'ensemble des habitants un moment convivial.

Malgré ces difficultés, l'équipe municipale poursuit son action avec optimisme et détermination.

Isabelle LARDIN, maire



Bonne Année
2022

Registre de l'état civil 2021

L'état civil a malheureusement enregistré 7 décès, mais 5 naissances, 1 mariage, 1 pacs.

Travaux réalisés, en cours et en projet

Rénovation de la statue à l'église par Mme Isabelle MAQUAIRE (mai 2021)

Pose des volets au groupe scolaire par l'entreprise FOULTOT (décembre 2021)

Rénovation de la toiture de la cure par l'entreprise MENDES (janvier 2022)

Rénovation de la toiture de l'église par l'entreprise MARTIN (projet en cours d'instruction)

Enfouissement des réseaux rue d'Alsace (2^{ème} semestre 2022)

Selon des critères bien définis, ces travaux bénéficient d'aides de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région, de la DRAC...

Agglomération de Chaumont

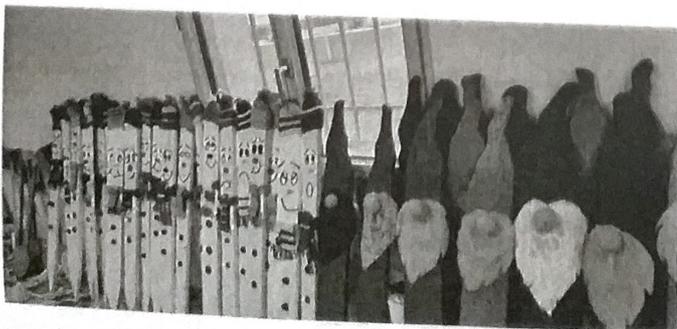
Les adjoints, conseillers municipaux et moi-même participons depuis des mois, à différentes réunions techniques et des commissions sur la mise en place du PLUIH (plan local d'urbanisme intercommunal et habitat), la nouvelle délégation de service public pour l'eau et l'assainissement, la mise en place de la fibre...

Illuminations et décorations de Noël

La commune poursuit son effort et a investi cette année dans des guirlandes et décorations lumineuses, installées notamment le long de la route nationale.

Je remercie particulièrement toutes les personnes bénévoles, les élus, les enfants de l'accueil périscolaire et les animatrices qui se sont investis pendant plusieurs semaines à confectionner les différents décors que vous avez pu voir dans le village : les couturières, les tricoteuses, les peintres, les menuisiers... Ces ateliers se sont déroulés dans la joie et la bonne humeur, permettant de se rencontrer et de créer un peu de lien social. Des idées pour l'année prochaine sont déjà en cours de réflexion...

Merci et félicitations également aux particuliers qui illuminent et décorent leur maison.





Ramassage des ordures ménagères

Depuis le 1er janvier 2022, le ramassage des ordures ménagères se fait le jeudi.

Le ramassage du tri sélectif ne change pas (vendredi des semaines paires)

Rappel : merci de ne pas déposer d'ordures ménagères dans les containers de la salle des fêtes.

Antenne Relais téléphonie

Les travaux ont été réalisés, l'antenne devrait être en fonction ce mois ci et améliorera le réseau mobile dans le village.

Taxe d'assainissement

Afin d'équilibrer le budget, la taxe d'assainissement a augmenté au 1^{er} juillet 2021 . Cette augmentation qui, je le sais, a un impact financier au sein de chaque foyer , fait suite au déficit de fonctionnement que présente le budget assainissement de 15 123 euros en fin d'exercice 2020. Il est dû, suite au transfert de la compétence à la Communauté, à la reprise du déficit de fonctionnement de 2019 et à des amortissements budgétaires non couverts par la surtaxe existante. Historiquement, au niveau communal, l'eau et l'assainissement de Mandres la côte étaient gérés sous un seul et même budget et étaient subventionnés par le budget principal de manière dérogatoire. Ces dispositions ne sont plus applicables aujourd'hui, c'est pourquoi il convient de réajuster la surtaxe assainissement.

Urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes de travaux par voie dématérialisée , sur la plateforme : sve.sirap.fr

Les dossiers peuvent , cependant, toujours être déposés en mairie , en format papier.

Projet éolien VALECO

2 permanences ont été organisées par la société VALECO en octobre dernier, l'occasion pour les habitants de rencontrer et de poser des questions aux représentants de la société qui avaient organisé des ateliers dont un sur l'emplacement des éoliennes.

Il est à regretter le peu de personnes qui se sont déplacées durant ces 2 jours ; merci à ceux et celles qui sont venues et qui ont pu trouver des réponses et explications à leurs interrogations.